

À l'attention des médias de la **presse** belge.

Un communiqué de **prévention et intérim**, le Service Central de Prévention pour le Secteur Intérimaire.

Bruxelles – 19/09/2019

Un nouveau site web pour mieux protéger les travailleurs intérimaires

La mise en ligne, en ce 19 septembre 2019, du nouveau site www.fichepostedetravail.be de Prévention et Intérim (PI) répond à une nécessité urgente : fournir aux utilisateurs - nom légal donné aux entreprises qui emploient des intérimaires - toutes les informations nécessaires pour créer, compléter et soumettre correctement une « fiche de poste de travail intérimaire ».

Pourquoi est-ce important ?

En 2018, l'Inspection du Travail a conclu que les fiches de poste de travail intérimaire étaient moins bien remplies de nos jours qu'elles ne l'étaient il y a dix ans (de 55 % à 40 % de complétion / soumission correcte) !

Quand on sait que ces dernières sont cruciales pour informer les divers intervenants impliqués dans la mise à disposition de travailleurs intérimaires des risques encourus par ceux-ci, qu'elles visent à diminuer, *in fine*, les risques d'accidents du travail, et qu'elles servent fréquemment de document de « premier contact » entre un intérimaire et l'entreprise qui l'engage, l'on comprend pourquoi il faut améliorer la situation. Il en va de la santé et du bien-être de cette catégorie particulière de travailleurs, dont la part sur le marché du travail belge est, chaque année, plus importante (235 millions d'heures prestées en 2018, au cours d'un peu moins de 300 000 contrats d'intérim).

Prévention et Intérim (PI) souhaite, d'une part, qu'un maximum d'entrepreneurs / utilisateurs puissent être mis au courant de l'opportunité ci-offerte de ce site destiné tout entier à leur apporter de l'aide et, d'autre part, profiter de la mise en ligne de ce site pour rappeler les diverses obligations légales liées à l'établissement des fiches de poste de travail intérimaire.

Qu'est-ce que la Fiche de Poste de Travail (FPT) ?

Une fiche de poste de travail est un document qui décrit un poste ou une fonction. Elle liste l'ensemble des informations nécessaires pour pouvoir l'occuper. Elle est établie par l'entreprise utilisatrice à la suite de l'analyse de risques que

cette dernière doit effectuer pour chaque poste/fonction à pourvoir.

Cette fiche permet de communiquer à la fois les dangers potentiels encourus par les travailleurs, les mesures de prévention pour y remédier (équipements de protection, aménagements du poste, etc.) ainsi que les qualifications exigées pour occuper la fonction ou le poste décrit.

Un site flambant neuf

Le nouveau site www.fichepostedetravail.be rassemble la totalité des éléments nécessaires pour obtenir une fiche de poste complète et correcte. L'utilisateur pourra ainsi y retrouver un « modèle type » interactif de la fiche traduit en 11 langues (en PDF et en WORD), de la documentation, une FAQ, ainsi qu'un outil pour remplir une fiche « on-line » pas à pas. Le site se veut didactique et extrêmement simple d'utilisation.

Un mot sur Prévention et Intérim

PI est une ASBL créée il y a 20 ans (1998), par Arrêté royal, sous l'instigation combinée des agences de travail intérimaire (rassemblées au sein de l'organisation patronale FEDERGON) et des syndicats. Son objectif est de protéger la santé au travail des intérimaires et d'assurer leur bien-être au travail en tâchant de diminuer les risques d'accidents du travail dont ils pourraient être victimes. Pour ce faire, PI propose une panoplie d'actions et d'outils de prévention allant de la formation à la sensibilisation, de la distribution de matériel didactique à la recherche.

Infos / contact : 02 2045680 – 0800 23999 (gratuit)
Courriel : info@p-i.be – Site web : www.p-i.be